

Rapport du Président

Commission permanente

lundi 20 octobre 2025

N° CP-2025-7-6-3

N° applicatif 13326

6^{ème} Commission

Commission Patrimoine et rayonnement alsacien

Direction

Direction Europe et Transfrontalier

Service consulté

COOPERATION DECENTRALISEE - CONVENTION FINANCIERE 2025 AVEC GESCOD, POURSUITE DES ACTIONS DANS LE DOMAINE DE LA LECTURE PUBLIQUE A MADAGASCAR

Résumé : Dans le cadre de nos actions de coopération décentralisée, il vous est proposé de poursuivre les actions démarrées en 2024 sur l'île malgache dans le domaine de la Lecture publique. Une subvention de 8 000 €, destinée à GESCOD (Grand Est Solidarités et Coopérations pour le Développement) a été inscrite au budget primitif 2025.

GESCOD et ses partenaires œuvrent depuis plus de 15 ans pour développer la Lecture publique à Madagascar à travers la constitution d'un réseau de 11 bibliothèques, l'appui à la formation des bibliothécaires, l'équipement en mobilier et en fonds d'ouvrages et l'organisation de différentes animations et manifestations à destination du public. Pour ce faire, GESCOD dispose d'une antenne sur place chargée d'accompagner les acteurs malgaches dans la mise en œuvre des actions définies avec les partenaires financiers. L'association est garante de l'utilisation des fonds et produit des bilans trimestriels pour nous informer de l'avancée des actions.

En matière de Lecture publique, plusieurs collectivités territoriales participent au financement des opérations, notamment la Ville de Mulhouse, qui est un partenaire de l'île depuis de longue date.

1 - Actions effectuées en 2024

Fin 2023, la Collectivité européenne d'Alsace a eu l'opportunité de réorienter un reliquat de subvention vers des actions à Madagascar. Ces fonds émanaient du Ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE) et étaient initialement destinés à des actions de

coopération décentralisée au Mali. Ils n'ont pas pu être utilisés suite à l'arrêt des relations entre la France et le Mali en novembre 2022.

Des actions significatives ont ainsi pu être réalisées au sein des bibliothèques malgaches, au courant de l'année 2024, grâce au reliquat de crédits de 78 000 € du MEAE : 3 bibliothèques ont été entièrement réhabilitées et équipées, l'ensemble des bibliothèques du réseau a pu bénéficier d'une dotation d'ouvrages (scolaires et de loisirs) et de mobilier neuf ou rénové (étagères, bancs, chaises...).

2 - Poursuite des actions en 2025

Il est donc proposé de poursuivre les actions susmentionnées, et plus précisément, de se concentrer sur :

- L'amélioration des infrastructures et enrichissement des fonds documentaires : 2 bibliothèques municipales pourraient faire l'objet d'une réhabilitation cette année. L'acquisition de nouveaux ouvrages pour l'ensemble des 11 bibliothèques du réseau est également prévue.
- Le renforcement des compétences des bibliothécaires : la chargée de projet de l'antenne de GESCOD à Madagascar est une ancienne bibliothécaire et dispose des compétences nécessaires pour effectuer un suivi-évaluation du travail fourni par les bibliothécaires locales. Elle pourra également former le personnel au métier de bibliothécaire et aux animations. Elle bénéficiera de l'appui-conseil des bibliothécaires de la Ville de Mulhouse et de celui des équipes de la Bibliothèque d'Alsace.
- La poursuite des animations et sensibilisation à la lecture : en lien avec l'Alliance française de Mahajanga, sensibilisation des jeunes et des adolescents à la lecture dans les écoles, les centres d'accueils, les espaces publics (bibliobus, quartier en fête, salon du livre, sorties vertes, lectures à la plage...).
- La promotion de la lecture, qui se fera également au sein de la maison centrale (malle tournante tous les trimestres), des interventions mensuelles dans les hôpitaux, plus particulièrement en pédiatrie sont également envisagées.
- Le développement de nouvelles initiatives culturelles dans plusieurs localités plus enclavées : développement de bibliobus et organisation de manifestations hors-les-murs et durant les vacances scolaires afin de faire connaître au plus grand nombre les activités proposées par les bibliothèques.

Le budget total des actions prévues s'élève à 46 825 € (le budget prévisionnel est joint en annexe 2 au présent rapport). La **participation attendue de la Collectivité européenne d'Alsace est de 8 000 €,** soit 17 % du coût total du projet.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'attribuer une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2025 à l'association Grand Est Solidarités et Coopérations pour le Développement (GESCOD), à hauteur de 8 000 €, pour mener des actions dans le domaine de la Lecture publique à Madagascar ;
- D'approuver la convention de partenariat entre la Collectivité européenne d'Alsace et l'association Grand Est Solidarités et Coopérations pour le Développement (GESCOD), jointe en annexe 1 au présent rapport, et de m'autoriser à la signer ;
- De préciser que le versement de ladite subvention sera effectué par dérogation au Règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace, à ce qu'aucun état récapitulatif des dépenses ne sera exigé au stade du versement de l'aide, conformément aux modalités prévues dans la convention de partenariat susmentionnée.

Les crédits seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante:

<i>Programme</i>	<i>Opération</i>	<i>Enveloppe</i>	<i>Tranche</i>	<i>Natures analytiques</i>	<i>Montant</i>
<i>P053</i>	<i>O001</i>	<i>P053E03</i>	<i>T101</i>	<i>(2209)-65- 65748-048</i>	<i>8 000 €</i>
<i>TOTAL</i>					<i>8 000 €</i>

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

.